

**RÉGLEMENT DE LA 5^{ème} RONDE HISTORIQUE DES PORTES DU SOLEIL
DU DIMANCHE 26 JUIN 2016
ORGANISÉE PAR LE SPORT AUTO BOURGUISAN**

❖ **ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS**

1.1. Organisation : Le Sport Auto Bourguisan, Chez Garage CARROT, le Poizor 42220 Bourg-Argental, organise le 26 Juin 2016
La 5ème Ronde historique des portes du Soleil.

Concentration de voitures anciennes sur routes ouvertes à la circulation publique, dans le respect du code de la route.

Il ne s'agit en aucun cas d'une manifestation sportive.

(Conformément à la réglementation du Décret Ministériel n° 2006-554 du 16 mai 2006)

La manifestation a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture de la Loire

1.2. Contact : Garage CARROT, le Poizor 42220 Bourg-Argental
Tel : 04 77 39 74 07
Contrôle Norisko, 45 av de la Résistance 42220 Bourg Argental
Tel : 04 77 39 67 53
Mail : mickmg@hotmail.fr
Facebook : Sport Auto Bourguisan

1.3. Description de la manifestation

Cette manifestation est ouverte à :

- Tout véhicule dont le modèle a été produit avant 1990.
- Aux voitures de catégorie Young-Timer et à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique (sur acceptation de l'organisateur)

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse. Mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles, ni prise de temps. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur routes fermées.

Elle empruntera :

- Le Dimanche 26 Juin, les routes du Pilat dans la région de Bourg-Argental.
Des portions du tracé seront fermées à la circulation par arrêts départementaux et réservés exclusivement aux participants inscrits, ainsi qu'aux membres de l'organisation, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

**RÉGLEMENT DE LA 5^{ème} RONDE HISTORIQUE DES PORTES DU SOLEIL
DU DIMANCHE 26 JUIN 2016
ORGANISÉE PAR LE SPORT AUTO BOURGUISAN**

3.1 Vérifications administratives

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire ainsi que celui de son copilote (une autorisation parentale écrite sera demandée pour les copilotes de moins de 18 ans)
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : Carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité.

3.2 Vérifications techniques

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés les vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- État des pneumatiques qui doivent-être en bon état. (Les pneus « slicks » sont interdits)
- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glace qui doivent être en conformité avec le code de la route.
- Présence d'un triangle de signalisation et/ou de feux de détresse pour les véhicules en étant pourvu à l'origine.
- Ceinture de sécurité et harnais obligatoire pour tous les véhicules en étant équipé à l'origine. (véhicules postérieurs à 1967 pour les ceintures).
- **Le port du casque est obligatoire pour TOUS les équipages, ceux-ci ne sont pas soumis à une norme particulière. Tout équipage se présentant sans casque se verra refuser le départ.**

3.3 Examen général du véhicule

Il portera sur le respect du modèle présenté.

À la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il puisse être réclamé des dédommagements.

❖ ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Deux personnes à bord sanglées et casquées seront autorisées.

❖ ARTICLE 5 - PÉNALISATIONS

5.1 Départ refusé

- Voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- Non paiement des droits d'engagement.
- Retard de présentation supérieur à 15 minutes au départ de la démonstration.
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents ou falsifiés.

**RÉGLEMENT DE LA 5^{ème} RONDE HISTORIQUE DES PORTES DU SOLEIL
DU DIMANCHE 26 JUIN 2016
ORGANISÉE PAR LE SPORT AUTO BOURGUISAN**

5.2 Exclusion

- Conduite dangereuse, manœuvre déloyale, ou incorrecte
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants.
- Falsification des documents de contrôles, etc.
- Non respect : du port de casque, de la signalisation, des demande du directeur d'épreuve ou des signaux présentés par les fermeurs/ signaleurs (drapeau jaune)

❖ **ARTICLE 6 - ÉQUIPEMENTS**

6.1 Tout chronomètre sera interdit à bord du véhicule.

6.2 Les participants devront être obligatoirement sanglés et casqués.

6.3 Harnais ou ceintures de sécurité (cf. article 3/2) sont obligatoires.

❖ **ARTICLE 7 - ASSURANCES**

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2007-1133 du 24/07/2007 relatif aux dispositions réglementaires.

❖ **ARTICLE 8 – PUBLICITÉ SUR LES VOITURE S (hors publicité d'époque)**

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules.

La publicité des organisateurs est obligatoire.

Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- Ne soient pas de caractères injurieux, politiques ou religieux.
- Ne soient pas contraires aux dispositions légales en vigueur.
- N'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur.
- N'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres.

RÉGLEMENT DE LA 5^{ème} RONDE HISTORIQUE DES PORTES DU SOLEIL
DU DIMANCHE 26 JUIN 2016
ORGANISÉE PAR LE SPORT AUTO BOURGUISAN

❖ **ARTICLE 9 – APPLICATIONS DU RÉGLEMENT ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE**

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.
Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.

Aucune impolitesse ne sera tolérée vis à vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

❖ **ARTICLE 10 - CIRCULATION**

En cas de panne sur le parcours, le participant se signalera de manière claire et précise aux autres participants au moyen de son triangle de signalisation et/ou de ses feux de détresse si son véhicule présente un danger aux autres participants.

Les fermeurs / signaleurs présents sur le parcours fermé indiqueront de manière claire par l'usage d'un drapeau jaune agité ou fixe, la présence d'un danger sur le parcours.

Chaque participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou personnelles, devra le signaler à l'organisation.

Une dépanneuse sera présente sur les parcours fermés pour dégager la route si besoin.
Chaque participant devra s'organiser par ses propres moyens en cas de panne sur le parcours sur route ouverte.

❖ **ARTICLE 11 - REMISE DES PRIX**

Une remise des prix sera organisée à l'issue de la manifestation, elle aura lieu à la salle Jacques Esterel le dimanche 26 Juin 2016 à partir de 18h.

Seul sera pris en compte la beauté du véhicule, le comportement de chaque participant avec comme élément de référence son respect des organisateurs, des contrôleurs et des riverains.

**RÉGLEMENT DE LA 5^{ème} RONDE HISTORIQUE DES PORTES DU SOLEIL
DU DIMANCHE 26 JUIN 2016
ORGANISÉE PAR LE SPORT AUTO BOURGUISAN**

❖ **ARTICLE 12 - ENGAGEMENT**

12.1 Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser

à : SPORT AUTO BOURGUISAN
Chez Garage CARROT
Isocar
Le Poizor
42220 BOURG ARGENTAL

12.2 Le nombre des engagés est fixé à **100**

12.3 Le montant des droits d'engagement est fixé à :

- 130 Euros pour 1 voiture.

12.4 Les engagements doivent être **impérativement** accompagnés du règlement libellé à l'ordre du Sport Auto Bourguisan.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

12.5 Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement en fonction des dates suivantes.

La somme de 65€ restera acquise à l'organisation en cas de désistement après le 14/06/2015.

La somme de 130€ restera acquise à l'organisation en cas de désistement après le 20/06/2015.

12.6 Les droits d'engagement comprennent:

- Les numéros de portes,
- Les plaques,
- Le carnet d'itinéraire (road book),
- Les autocollants de la publicité obligatoire,
- Les trophés et souvenirs,
- Le repas de dimanche midi (pour l'équipage).

12.7 Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la demande de participation annexée au présent règlement, signée prouvant qu'elle accepte tous les termes du présent règlement.